CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

INDEX MULTIMEDIA

Société anonyme au capital de 1.345.657 €.
Siège social : 36 rue Jacques Babinet, 31100 TOULOUSE.
342 177 029 R.C.S TOULOUSE.
Siret.- 342 177 029 00010.

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société susvisée sont convoqués en ***Assemblée Générale Mixte*** pour le ***mercredi 30 janvier 2013, à 10 heures, au siège social*** 36 rue Jacques Babinet, 31100 TOULOUSE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

ORDRE DU JOUR de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2013

I – Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

— Rapport de gestion social et consolidé établi par le Conseil d'administration ;
— Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice,
— Rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
— Rapport spécial des Commissaires aux Comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président,
— Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2012 et quitus aux administrateurs ;
— Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2012 ;
— Affectation du résultat de l'exercice ;
— Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
— Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à des rachats d'actions propres de la Société.
— Ratification de la nomination de Madame Yoshimi OCHIAI en qualité d'administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration,
— Renouvellement et remplacement de mandats d'administrateurs,
— Nomination de deux administrateurs supplémentaires,
— Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration,

II – Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

— Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
— Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
— Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction du capital de la Société par voie d'annulation des actions propres de la Société ;
— Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société,
— Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes dénommées,
— Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation du capital social réservée aux salariés de la Société en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de commerce,
— Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le texte intégral des résolutions soumises par le conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée a été publié dans l'avis de réunion valant avis de convocation paru au Bulletin des Annonces Obligatoires n° 155 du 26 décembre 2012.

Conformément à l'article R225-71 du Code de Commerce ce texte est complété du projet de résolution déposé par la société INDEX CORPORATION – 1 – 1, 4 – CHOME, TAISHIDO, SETA GAYA – KU – TOKYO (Japon), comme suit :

TREIZIEME RESOLUTION. **—** L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs, en adjonction aux membres du Conseil d'administration actuellement en fonction,
(i) Monsieur Takuya Fujisawa, demeurant au 1-18-7-606 Aobadai, Meguro-ku, Tokyo Japan, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019.
(ii) Madame Rika Miyasawa, demeurant au 1-25-7 Nerima Nerima-ku Tokyo, Japan, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019.

1°) Tout actionnaire, sur simple justification de son identité et quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée, d'y voter par correspondance, ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

– soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société ou par son mandataire ;
– soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par écrit au siège social de la Société ou à la Société Générale, service des assemblées, 32 rue du champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3, au plus tard six jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale. Pour être pris en compte, ce formulaire, complété et signé, devra être parvenu au siège social ou à la Société Générale trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

2°) La Société tient à la disposition des actionnaires des formulaires de procuration ou des formulaires de vote à distance, accompagnés des documents qui doivent y être annexés, sur simple demande écrite adressée au siège social de la Société. Cette demande devra être reçue ou déposée au siège social de la Société au plus tard six jours avant la tenue de l'Assemblée Générale. Ces documents seront également mis à disposition des actionnaires au siège social ou consultables sur notre site Internet : www.indexmultimedia.com.

Le conseil d'administration

1300108